

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 2 / Date de révision : 20.06.2008
(Version 1 : 29.01.2008)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: Mortier autolissant d'intérieur

Identification de la société/entreprise

OCEAN – ZI Athelia 2 – 410 Avenue du Serpolet – 13 600 LA CIOTAT
No. de téléphone: 04 42 71 69 47 - Télécopie: 04 42 08 41 63

Téléphone en cas d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

L'utilisation normale ne comporte aucun danger spécifique.

Le produit contient du ciment, qui, en contact avec la sueur ou les yeux, produit une réaction alcaline pouvant provoquer des irritations.

Voir au paragraphe 11 les renseignements complémentaires concernant la silice cristalline.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

EINECS-No	CAS	Noms	Phrases R	Symb.	Gamme de concentration
238-878-4	14808-60-7	silice cristalline ($\text{Ø} > 10 \mu$)			50% - 60%
266-043-4	65997-15-1	ciment Portland blanc, Cr(VI) < 2ppm	R36/37/38	Xi	3% - 4.99%

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8 .

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante en gardant les paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes. Protéger ensuite les yeux avec une gaze stérile ou un mouchoir propre secs. CONSULTER UN MEDECIN.

En cas d'ingestion: Laver immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'accident consulter un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation : Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit ne présente pas de risque d'incendie.

Extincteurs interdits: Aucun en particulier.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Aucune en particulier.

Précautions au niveau de l'environnement: Aucune en particulier.

Méthodes de nettoyage: Contenir les fuites et collecter mécaniquement, en évitant de soulever des poussières excessives. Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'exposition à de fortes concentrations de poudre.
Eviter la diffusion et le dépôt de poussières.

Matières incompatibles: Conserver à une distance éloignée de l'eau ou des endroits humides.

Conditions de stockage : Les boîtes doivent toujours bien fermées.

Indication pour les locaux: Locaux correctement aérés.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TLV-TWA: (poudre) 10 mg/m.

Précautions à prendre: Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

L'utilisation d'un masque anti-poussières est recommandée pendant la durée du gâchage.

Protection des mains: L'utilisation de gants en néoprène est conseillée (0,5 mm). Aucun type de gants n'est déconseillé. N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection des yeux: N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection de la peau: Aucune précaution particulière ne doit être adoptée en cas d'utilisation normale. Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenus en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

TLV des substances contenues:

silice cristalline ($\varnothing > 10 \mu$)

TLV TWA: 0,05 mg/m³ (respirable fraction)

Contrôler l'exposition des substances au regard des valeurs limites d'exposition à ne pas dépasser, selon les réglementations locales.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: poudre

Couleur: diverses

Odeur: faible, de ciment

pH (dispersion aqueuse, 10%): 11

Point d'ébullition: == .C

Point éclair: == .C

Auto-inflammabilité: == .C

Limite d'inflammation (% en vol.): ==

Densité relative: 2 g/cm. (23.C)

Hydrosolubilité: partiellement soluble

Liposolubilité: insoluble

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter: Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies de pénétration:

Ingestion: Oui

Inhalation: Oui

Contact: Non

Renseignements toxicologiques sur le produit:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit.

Le produit ne contient pas de substances avec une considérable importance toxicologique.

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau: Le contact peut causer une irritation.

Oeil: Le contact direct peut causer une irritation

Pouvoir sensibilisant: Aucun effet n'a été remarqué.

Cancérogénèse: Le IARC (Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer) retient que la silice cristalline inhalée dans les endroits de travail peut être la cause du cancer des poumons dans l'homme. Cependant les effets cancérogènes de la silice dépendent des caractéristiques et des conditions biologiques et physiques de l'environnement. Il semble que seulement les personnes souffrant de silicose présentent un risque de cancer. Dans l'état actuel des connaissances, la protection des travailleurs peut être assurée par le respect des seuils limites d'exposition.

Mutagénèse: Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse: Aucun effet n'a été remarqué

Autres informations: contient du ciment.

Le ciment, en contact avec la sueur ou les yeux produit une réaction alcaline. Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Biodégradabilité: il n'y a pas de données disponibles sur la préparation.

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES . L'ELIMINATION

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs. Dispositif de produit durci (EC code) : 17 01 01

Dispositif de produit non durci (EC code): 17 01 01

Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N. ONU: ==

RID/ADR: marchandise non dangereuse

Maritime (IMO/IMDG): marchandise non dangereuse

MAR/POL 73/78, pièce jointe III: Non

Aérien (ICAO/IATA): marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses).

Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH).

Special Provisions:

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.